



Associé minoritaire et salarié

Par **Immobilier**, le **11/11/2013 à 12:04**

[fluo]bonjour[/fluo]
Associé minoritaire (5%) dans une SARL pour laquelle je suis salarié je rencontre des difficultés avec mes deux associés autour de mon contrat de travail et plus concrètement concernant ma rémunération suite à un changement de poste important (de responsable d'un point de vente à directeur commercial de 5 points de vente). Il n'y a pas eu de modification du contrat de travail et mes conditions de Rémunération toujours remises au lendemain (au mieux on me rappelle que c'est pas facile car le fait d'être associé et salarié il ne faut pas mélanger les deux...) ainsi je me retrouve depuis 1 mois payé exclusivement sur un salaire fixe et plus aucun variable... Le comble pour ce type de poste.
Je mets le sujet sur le tapis à toutes les occasions et cela m'est très désagréable. Je l'ai par ailleurs fait savoir verbalement dernièrement. On m'a répondu qu'il fallait en effet réfléchir sur la question... Le problème c'est que le temps passe et que j'ose à peine imaginer ma rémunération de novembre avec cette sensation que gagner du temps c'est bien évidemment gagner du moins économiser de l'argent.
En filigrane on me parle d'un statut de TNS prétextant une économie sur les charges... J'aimerais votre avis.
Quelles sont les moyens que j'ai pour me faire entendre? Jusque ou puis-je aller dans une négociation? Dois-je revêtir à 100% mon habit de salarié? Bref, je ne sais plus comment me comporter...
Merci pour votre aide.